

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Modification du tableau
des effectifs**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :
22

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été
convoqué le :
18 novembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **25 novembre 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ
(24 NOVEMBRE 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à JETON-DESROCHES Béatrice, RACINNE Christiane est excusée et donner pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Mme le Maire

EXPOSE

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs suite à des recrutements, mouvements de personnel, la ville doit actualiser ce tableau de la façon suivante :

a) Accroissement temporaire d'activité

La responsable du pôle affaires juridiques et administration générale reprendra son activité, à son retour de congé maternité le 1^{er} décembre, à raison de 50% d'un temps complet pour six mois, dans le cadre d'un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins trois ans.

Afin de compléter le temps de travail à 50%, il est proposé de recruter un agent de catégorie C, pour 6 mois.

Il est ainsi demandé la création du grade adjoint administratif à raison de 50% d'un temps complet.

b) Modification des besoins

- Administration générale

Au sein du sous-service Accueil Population Etat civil, le service Administration Générale, l'agent en charge de l'accueil exerce ses fonctions à mi-temps. Il est envisagé d'accroître son temps de travail à 80 %.

Ainsi, il est prévu la suppression du grade d'adjoint administratif à raison de 50% et la création du grade d'adjoint administratif à raison de 80% d'un temps complet.

- Finances

Il convient d'annuler la création du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet et maintenir le poste d'attaché, catégorie A à temps complet.

c) Mutation externe

- Service budget et comptabilité

Suite au départ par voie de mutation d'un agent titulaire du grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, le jury de recrutement a porté son choix sur un titulaire du grade d'adjoint administratif.

Il est demandé la suppression du grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création du grade d'adjoint administratif à temps complet.

Délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

VU la délibération du 17 juin 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

VU le tableau des effectifs au 15 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 12 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 12 novembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de Mme JETON-DESROCHES et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

